

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Wasserstoff - Hydrogène

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Wasserstoff - Hydrogène

001-001-00-9 No.-Index No.-CAS 1333-74-0 No.-CE 215-605-7 Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Pas d'information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la AGROLA AG

société/entreprise Theaterstrasse 15a

8401 Winterthur Tel 058 433 80 00 Fax 058 433 80 09 winterthur@agrola.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

+41 44 251 51 51

Date d'émission 14.04.2021

Version GHS₁

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Gaz inflammables, Catégorie 1, H220

Gaz comprimé, H280

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H220: Gaz extrêmement inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P377: Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut

pas être arrêtée sans danger.

P381: En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. P410 + P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un

endroit bien ventilé.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydrogène	> 99%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	NoCAS: 1333-74-0 NoCE: 215-605-7 NoIndex: 001-001-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Des concentrations élevées peuvent provoquer une asphyxie. Les

symptômes peuvent inclure une perte de mobilité et une perte de conscience. La victime ne remarque pas l'étouffement. La victime doit être amenée à l'air frais à l'aide d'un appareil respiratoire autonome. Restez au chaud et calme. Appelle un docteur.

Respiration artificielle si la respiration s'est arrêtée.

Contact avec la peau Pas de dangers qui requièrent de mesures spéciales.

Contact avec les yeux Pas de dangers qui requièrent de mesures spéciales.

Ingestion Pas de précautions spéciales.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque l'asphyxie à concentrations élevées. La victime ne va pas

prendre conscience qu'elle est entrain de suffoquer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin après toute exposition importante.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Produit sec. Mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La distance de retour de flamme peut être considérable.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard comprenant des manteaux ignifuges, des casques avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et un appareil respiratoire autonome dans les espaces clos.

Méthodes particulières d'intervention

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ne pas éteindre les flammes au niveau de la fuite elle-même, afin d'éviter une réallumage explosif incontrôlé. Pulvériser avec de l'eau à partir d'une position protégée jusqu'à ce que le récipient reste froid. Utilisez des agents extincteurs pour contenir le feu. Isolez la source du feu ou laissez-le brûler.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les nonsecouristes Nettoyez l'environnement. Assurer une ventilation adéquate. Le risque de formation d'atmosphères explosives doit être pris en compte. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Surveiller la concentration du produit libéré. Empêcher le rejet dans les égouts, les sous-sols et les fosses de travail ou tout autre endroit où l'accumulation peut être dangereuse. Utilisez un appareil respiratoire autonome lorsque vous entrez dans la zone, à moins que l'innocuité de l'atmosphère n'ait été prouvée. EN 137 Appareils de protection respiratoire - Récipients à air comprimé (appareil respiratoire à air comprimé) avec masques complets - Exigences, essais, marquage.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Seules des personnes expérimentées et correctement formées doivent manipuler les gaz comprimés. N'utilisez que des équipements adaptés à ce produit et à la pression et à la température prévues. En cas de doute, consultez le fournisseur de gaz. Rincer le système de canalisation avec un gaz inerte sec (par exemple azote ou hélium) avant l'introduction du produit et lorsque le système a été mis hors service. Purger l'équipement sans air avant d'introduire du gaz. Les conteneurs qui contiennent ou ont contenu des substances inflammables ou explosives ne doivent pas être inertés avec du CO2 liquide. La possibilité de formation d'une atmosphère explosive dangereuse et l'utilisation d'équipements antidéflagrants doivent être vérifiées. Prenez des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation, y compris des décharges électrostatiques. Fournir une mise à la terre électrique pour les outils et les appareils électriques utilisés dans des environnements explosifs. Utilisez des outils à faible étincelle. Assurez-vous que tout le système a été (est) vérifié pour les fuites avant utilisation (et régulièrement par la suite). Protéger les contenants des dommages mécaniques; ne tirez pas, ne roulez pas, ne poussez pas, ne laissez pas tomber. L'étiquette du produit est utilisée pour identifier le contenu du contenant et ne doit pas être retirée ou rendue illisible. Utilisez toujours un appareil adapté pour le transport de conteneurs, même sur de courtes distances, par ex. Chariots porte-bouteilles, chariots élévateurs à fourche, grues, etc. Assurer une ventilation adéquate.

Empêchez l'eau de pénétrer dans le réservoir de gaz. Empêchez le reflux dans le réservoir de gaz. Empêchez l'aspiration d'eau, d'acide, d'alcali.

Conserver le récipient à moins de 50 ° C dans un endroit bien ventilé. N'utilisez jamais de flammes ou d'appareils de chauffage électriques pour augmenter la pression dans le récipient. Fermer la vanne du conteneur après chaque utilisation et après vidange, même s'il est toujours connecté. N'essayez jamais de réparer les vannes ou les dispositifs de décompression de sécurité sur le récipient. Remplacez les bouchons ou bouchons de sortie et le capuchon de protection de la valve dès que le réservoir est déconnecté du système. Gardez l'ouverture de la valve du récipient propre et exempte de contamination, en particulier exempte d'huile et d'eau. Si l'utilisateur éprouve des difficultés à faire fonctionner la ou les vannes du conteneur, cessez l'utilisation et contactez le fournisseur. N'essayez jamais de transférer le gaz d'un conteneur à un autre. Une bague de protection de la vanne doit être disponible ou le capuchon de protection de la vanne doit être fixé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

L'équipement électrique dans les zones de stockage doit être adapté au risque de formation d'une atmosphère dangereuse et explosive. Lors du stockage, tenez-vous à l'écart des gaz oxydants et autres substances oxydantes. Ne stockez pas les conteneurs dans des conditions qui accélèrent la corrosion. Les bouteilles stockées doivent être vérifiées régulièrement pour détecter les fuites et les conditions de stockage correctes. Une bague de protection de la vanne doit être disponible ou le capuchon de protection de la vanne doit être fixé. Les conteneurs doivent être stockés dans un endroit à l'abri du feu et loin des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matériaux inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'expositionNe contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection

respiratoire approprié.

Protection des mains Pas de précautions spéciales.

Protection des yeux Pas de précautions spéciales.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Wasserstoff - Hydrogène Date d'impression
GHS 1 5 / 10

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Gazeux. Couleur Incolore. Odeur Inodore. Point de fusion/ point de -259 °C

congélation:

Point d'ébullition ou point initial / -253 °C

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: hautement inflammable

Limites inférieure et supérieure 4% / 77%

d'explosion:

extrêmement inflammable Point d'éclair:

Température d'auto-560 °C

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé. non applicable pH: Viscosité cinématique: Non déterminé. Solubilité: 1.62 mg/l (Eau) Coefficient de partage n-Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 0.07

Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles,

des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

Wasserstoff - Hydrogène Date d'impression 6 / 10 14.04.2021

10.5. Matières incompatibles Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans

des récipients vides non nettoyés. Incompatible avec des agents

oxydants.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Hydrogen (CAS 1333-74-0)

Inhalation LC50 Rat > 15000 ppm 1 h(IUCLID)

Corrosion/irritation cutanée Négligeable.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucun(e).

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

12.2. Persistance et dégradabilité Selon les résultats des tests de biodégradabilié ce produit est

considéré comme étant facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 16 05 04 - Gase in Druckbehältern. (est en accord avec le code OMoD -

ordonnance sur les mouvements de déchets)

Emballages contaminés Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

2

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 1049

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

HYDROGENE COMPRIMÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 1049.

Nom d'expédition des Nations unies: HYDROGENE COMPRIMÉ.

Classe 2.

Etiquettes ADR/RID 2.1. Code de classement 1F.

Numéro d'identification du danger 23.

Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0. Catégorie de transport 2.

Code de restriction en tunnels (B/D).

IMDG UN 1049.

Nom d'expédition des Nations unies: HYDROGEN,

COMPRESSED.

Classe 2.

Etiquettes IMDG 2.1. Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U.

Polluant marin: Polluant marin: Non..

IATA UN 1049.

Nom d'expédition des Nations unies: Hydrogen, compressed.

Classe 2.

Etiquettes IATA 2.1.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): forbidden.

Instruction d'emballage (LQ): forbidden.

Instructions de conditionnement (avion cargo): 200 (150 kg).

Navigation fluviale ADN UN 1049.

Nom d'expédition des Nations unies: HYDROGENE COMPRIMÉ.

Classe 2.

Etiquettes ADN 2.1. Code de classement 1F. Quantité limitée 0. Quantité exceptée E0.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Hydrogen (CAS 1333-74-0)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier

50 tonne

Requirements

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements 5 tonne

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

cionymes utilises 12/2/2000 (GH

Procédure de classification Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H220: Gaz extrêmement inflammable. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de

la chaleur.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.